

SIMBA SANTE 3

Investir & faire grandir des entreprises



Caractéristiques



Moins de 30 actionnaires, tous membres du comité d'investissement : dirigeants d'entreprises, holdings familiales. **Esprit & expériences entrepreneuriales dans la Santé.**



Un **capital mini de 1M€** et cible **de 3M€**. Possiblement libéré en plusieurs fois. Souscriptions unitaires min de 50k€ pour tout nouvel associé, et 10K€ pour un associé historique de Simba Santé 1 ou Simba Santé 2



4 à 8 participations dans des **entreprises au fort potentiel de croissance**. Investissements unitaires de 150k€ à 200K€ env.
Réinvestissement possible jusqu'à 50% de notre investissement initial.

Un statut SCR qui permet une optimisation fiscale de la création de valeur

- Exonération d'IR sur les produits courants et les plus-values de cessions (hors prélèvements sociaux)
- Engagement de conservation de 5 ans

- ✓ *Sélectivité & accompagnement des projets*
- ✓ *Co-investissement sur des opérations ~ 1M€*
- ✓ *Exits visés entre 5 et 7 ans*
- ✓ *Support technique d'Angelor*
- ✓ *Carried interest partagé*

Stratégie d'investissement

PORTEFEUILLE

- ✓ 4 à 8 participations
- ✓ Investissements unitaires de 150 à 200K€ avec capacité de réinvestir jusqu'à 50% de l'investissement initial sur une opération suivante
- ✓ Diversification biotech, medtech, e-santé

CIBLES

- ✓ Biotech, medtech, e-santé
- ✓ Caractère innovant démontré & Equipe managériale de qualité
- ✓ Investissements de proximité, de préférence en AUvergne-RA
- ✓ Levées ~ 1M€
- ✓ Participations minoritaires >5% du capital de la cible

SELECTIVITE ET ACCOMPAGNEMENT

- ✓ Une bonne connaissance du secteur par les actionnaires
- ✓ Accompagnement des participations par un binôme constitué d'un chargé de participation Angelor et d'un associé Simba Santé 3
- ✓ Représentation de Simba Santé 3 au Comité Stratégique

EXITS ET OBJECTIF DE RENDEMENT

- ✓ Possibilités d'exits identifiées à 5 ans
- ✓ Redistribution des liquidités au fur et à mesure des cessions – Montants & mécanismes ajustés au cas par cas.
- ✓ Un *carried interest* de 20% partagé entre associés impliqués

Forme et Statuts

- ✓ SAS de type Société de Capital Risque à capital variable
- ✓ Aucun appel public à l'épargne ; cooptation des associés et agrément par le Comité de Direction
- ✓ 1€ = 1 action = 1 droit de vote
- ✓ Statut fiscal de type SCR
 - Cessions des parts des participations détenues par la SCR : plus values exonérées si durée de détention >2 ans et taux de détention $\geq 5\%$ du capital de la cible
 - Cessions des parts de la SCR : plus values exonérées si détention supérieure à 5 ans; régime des plus ou moins values à court terme si <5 ans

Gouvernance

- ✓ **Président**
 - ✓ **Comité de direction : 6 à 8 associés**
 - ❑ Président
 - ❑ 1 VP Biotech
 - ❑ 1 VP Medtech
 - ❑ 1 VP E-santé
 - ❑ 1 VP Spécialiste market access / business development
 - ❑ 1 VP Finances
 - ❑ Autres : Spécialistes secteur hospitalier, médecin, services, etc
 - ✓ **Comité d'investissement : tous les associés** : décisions avec quorum 3/4 et majorité 3/4
 - ✓ **Assemblées Générales** : quorum AGO : 50% et AGE : 2/3. Décision à la majorité 2/3 des droits de vote
- ✓ **Analyse des dossiers** : préqualification et due diligences menées par Angelor en binôme avec un associé Simba Santé 3
 - ✓ **Suivi des participations** : Suivi et reporting réalisé par un chargé de participation Angelor en binôme avec un associé Simba Santé 3
- +** **Angelor** : associé et secrétaire général, apportant notamment son expertise en montage d'opérations de capital risque, et un réseau actif d'experts

Process d'analyse et de décision des investissements

Préqualification de dossiers :

Pré-analyse des dossiers entrants menée par Angelor en binôme avec un associé, faisant l'objet d'un *rapport de préqualification et d'appréciation* des conditions de l'opération d'investissement proposée



Envoi à tous les associés du dossier de présentation de l'entreprise et du rapport de préqualification pour avis consultatif

Comité ouvert à tous

Présentation de l'entreprise présélectionnée à l'issue de laquelle chaque associé exprime un *avis* favorable ou défavorable permettant de dresser les points de réserve à approfondir et le plan de diligences.



Envoi à tous les associés du compte rendu du comité incluant l'avis et le plan de diligences sur l'entreprise auditionnée

Diligences

Diligences et négociations menées par Angelor en binôme avec un associé, faisant l'objet d'un rapport d'analyse soumis au Comité de Direction qui émet une *recommandation* favorable ou défavorable



Envoi à tous les associés du rapport de diligences et des conditions financières et juridiques au terme des négociations

Décision d'investissement

Vote électronique de chaque associé en tant que membre du comité d'investissement :
quorum des $\frac{3}{4}$, décisions prises à la majorité des $\frac{3}{4}$

Modèle économique

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ANGELOR

- ✓ Gestion administrative (comptabilité, juridique) de la société
- ✓ Coordination opérationnelle : comités,...
- ✓ Identification & traitement des dossiers entrants
- ✓ Préqualifications & diligences des dossiers, en binôme avec un associé
- ✓ Pilotage des opérations sous la responsabilité du Comité de Direction
- ✓ Soutien à l'accompagnement et au suivi des participations, en binôme avec un associé

NB : possibles facturations supplémentaires sur négo de refinancement et réinvestissement

FRAIS DE PRESTATION

- ✓ Parts A (< 50K€) : 3% les 3 premières années ; 2% ensuite
- ✓ Parts B (50 à 100K€) : 2,5% les 3 premières années ; 1,7% ensuite
- ✓ Parts C (>100K€) : 2% les 3 premières années ; 1,3% ensuite
- ✓ Contrat pluriannuel sur 8 ans avec possibilité de prolonger par un avenant validé par le Comité de Direction

CARRIED INTEREST

Mécanisme d'intéressement aux plus values pour les personnes engagées dans l'animation de la société, selon les modalités suivantes :

- ✓ Attribution préférentielle de 20% de la plus value globale éventuelle aux ayants-droit ci-après définis,
- ✓ Grille de points établie selon le type d'engagement : Président, membre du Comité de Direction, instructeur de dossier, référent de participation (voir Annexe 3)
- ✓ Le carried interest ainsi calculé sera attribué à 50% à Angelor et à 50% aux attributaires au prorata de leur nombre de points

+ Eventuelle facturation par la SCR de charges externes variables réparti équitablement entre les participations

Annexe 1 : Fiscalité

	IR	CSG/CRDS	Contribution sur les hauts revenus	IS
PERSONNES PHYSIQUES				
Avec engagement de conservation des parts pendant 5 ans (distributions éventuelles bloquées en compte courant dans la SCR)	0%	17,20%	4%	
Conservation des parts inférieure à 5 ans	12,80%	17,20%	4%	
SOCIETES SOUMISES A L'IS				
Si durée de détention supérieure à 5 ans				0%
Si durée de détention inférieure à 5 ans				33,33% ou 28% dans la limite de 500K€ de bénéfice imposable



CONTACT

04 78 59 40 90
contact@angelor.fr
10, rue Marc-Antoine Petit
69002 LYON

 **ANGELOR**
Investir & Entreprendre



angelor.fr